

Fiche d'information des autorités fédérales (FIAF)

La FIAF doit être soumise par courriel (Novador@iaac-aeic.gc.ca) d'ici le 17 décembre 2023.

Projet minier aurifère Novador - Probe Gold Inc.

N° de référence au registre: 86020

Ministère/agence	Emploi et Développement social Canada (ESDC)
Personne-ressource principale	Sarah Strapps - Directrice de l'Intégration des politiques et des Projets spéciaux (IPPS) - Direction générale des compétences et de l'emploi (DGCE)
Adresse complète	140 Promenade du Portage, Phase IV Gatineau, Québec K1A 0J9 Canada
Courriel	sarah.strapps@hrsdcc.gc.ca
Téléphone	1-873-355-9643
Personne-ressource - Alternative	Firmin Andzama - Gestionnaire (IPPS/DGCE) firmin.andzama@hrsdcc.gc.ca

1. a) Est-il probable que votre ministère ou agence soit tenu d'exercer une attribution liée au projet pour permettre sa mise en œuvre?

Dans l'affirmative, veuillez préciser la loi fédérale et cette attribution.

ESDC n'exerce pas de pouvoir ni d'obligation ou de fonctions spécifiques liées au projet pour permettre sa réalisation.

Les pouvoirs, devoirs et fonctions d'ESDC s'étendent à toutes les questions relatives au développement des ressources humaines et des compétences au Canada ou au développement social du Canada qui relèvent de la compétence du Parlement et qui ne sont pas attribuées par une loi à un autre ministre, ministère, conseil ou organisme du Gouvernement du Canada.

b) Veuillez décrire toute consultation autochtone ou du public qui sera entreprise en relation avec l'exercice de toute attribution, y compris le moment où elle aura lieu.

Bien que ESDC ne mobilise pas les groupes autochtones pour des projets spécifiques, il peut fournir à l'AEIC des informations sur les programmes pertinents afin de l'aider à répondre aux nations autochtones et aux membres du public.

ESDC propose également une série de programmes visant à promouvoir un marché du travail efficace et inclusif :

Le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (Programme de FCEA)

- **Le programme FCEA fournit un financement aux organisations de prestation de services autochtones du Canada qui conçoivent et fournissent des services de formation professionnelle aux personnes suivantes : Les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les populations autochtones urbaines/non affiliées dans leurs communautés.**

- Les organismes de prestation de services du programme de FCEA travaillent en étroite collaboration avec les employeurs pour identifier les besoins du marché du travail. Les organismes établissent les liens entre les besoins de formation et le marché du travail en fournissant les compétences et la formation nécessaires pour trouver un emploi, par exemple : un ensemble de formations professionnelles et de développement des compétences allant des compétences essentielles telles que l'alphabétisation et le calcul à des formations plus avancées pour des emplois en demande.
- Ils offrent également une gamme de services complémentaires (tels que l'aide à la garde d'enfants et au transport) pendant la formation afin de permettre aux individus d'atteindre leurs objectifs professionnels à long terme. Les organismes de prestation de services sont chargés de conserver les informations relatives aux clients, telles que le nombre de travailleurs qualifiés, les antécédents de formation, l'éducation (certificats/diplômes) et les apprentissages.

D'autres programmes et services de EDSC sont disponibles [ici](#).

2. Votre ministère ou agence est-il en possession de renseignements ou de connaissances spécialisés dans l'un de vos champs d'expertise qui pourraient être pertinents pour la réalisation d'une évaluation d'impact du projet?

Veillez préciser les renseignements ou connaissances spécialisés.

En tant qu'autorité fédérale, EDSC fournit des conseils sur les sujets suivants: le développement social, l'apprentissage, le développement des compétences, l'emploi, le chômage, les groupes sous-représentés, et ; les conditions de travail et les relations sur le lieu de travail, y compris les programmes pertinents en ce qui concerne les peuples autochtones.

3. Votre ministère ou agence a-t-il déjà exercé une attribution en vertu de toute loi fédérale relativement au projet; ou pris toute mesure qui permettrait la réalisation du projet en tout ou en partie?

Veillez préciser s'il y a lieu.

Non

4. Votre ministère ou agence a-t-il eu des contacts avec le promoteur ou une participation quelconque auprès de celui-ci ou toute autre partie relativement au projet (par exemple, une demande de renseignements à propos de la méthode, des orientations ou des données, ou une présentation du projet)?

Veillez donner un aperçu des renseignements ou des conseils échangés.

Non

5. Votre ministère ou agence possède-t-il des renseignements ou des connaissances supplémentaires sur le projet non-mentionnés ci-dessus, y compris des informations sur son contexte géographique, environnemental, économique ou social (par exemple, emplacement de zones protégées ou sensibles, antécédents entre les communautés locales et le promoteur ou projets similaires, préoccupations sociales ou économiques locales ou régionales)?

Veillez préciser s'il y a lieu.

Non

6. Du point de vue du mandat et des expertises de votre ministère ou agence, quels sont les principaux enjeux concernant le projet?

Pour chacun des enjeux clés, veuillez :

- décrire l'effet potentiel ou l'enjeu, y compris tout contexte pertinent;

- fournir la justification ou les données probantes expliquant pourquoi il s'agit d'un enjeu clé;
- fournir, brièvement, les solutions à l'enjeu, notamment l'information ou les études qui, le cas échéant, devraient être demandées au promoteur dans les lignes directrices individualisées, les mesures d'atténuation potentielles, ou les exigences réglementaires pertinentes aux enjeux;
- fournir un résumé de l'enjeu en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions.

Les informations fournies seront prises en considération par l'Agence pour formuler un avis à savoir si une évaluation d'impact est requise et, le cas échéant, seront prises en compte pour développer des lignes directrices individualisées spécifiques au projet dans les prochaines étapes du processus d'évaluation d'impact.

Veillez utiliser le tableau 1 pour répondre à la présente question.

*****Veillez consulter la réponse ci-dessous au lieu du tableau 1***.**

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de domaines sur lesquels EDSC se concentrerait lors de son examen du projet (à développer lors des étapes ultérieures de la documentation du projet) :

- **Profils communautaires contenant les informations socio-économiques suivantes pertinentes au mandat d'EDSC mandat :**
 - Les caractéristiques sociodémographiques actuelles de la main-d'œuvre du secteur économique du projet ;
 - Les caractéristiques de la main-d'œuvre par tranche d'âge et par sexe (si possible) de toutes les communautés touchées, y compris la disponibilité de travailleurs qualifiés et non qualifiés, les conditions de travail existantes, les salaires et/ou la fourchette de salaire moyen, l'emploi à temps plein et à temps partiel et la formation ; l'inclusion d'une stratégie d'embauche et tous les efforts déployés en vue de promouvoir un marché du travail inclusif ;
 - Le nombre prévu d'emplois créés, la manière dont ils seront ajoutés pendant la durée de vie du projet, les emplois créés au Canada par rapport à ceux créés dans d'autres pays, le type de compétences et de connaissances qui pourraient être nécessaires pour soutenir la réalisation du projet ; la manière dont le budget du projet sera dépensé dans la région locale et dans la province et la manière dont il bénéficiera à la région locale ;
 - Les principales activités économiques dans la zone d'étude ;
 - L'accessibilité à des programmes similaires aux suivants : Le Programme de Formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (Programme de FCEA), et Fonds pour les compétences et le partenariat (FCP) ;
 - Obstacles à la participation des groupes locaux sous-représentés, tels que les minorités visibles, les groupes autochtones, les personnes ayant un statut socio-économique inférieur et les personnes en situation de handicap ;
 - La disponibilité, l'accessibilité financière et l'adéquation des services de garde d'enfants dans le cadre de la mesure de l'évolution de l'infrastructure des services ; et
 - Conditions de base et impacts projetés, par exemple, comme indiqué dans le modèle des Lignes directrices d'impact individualisées (LDI).
- **Informations concernant le marché du travail local et d'autres marchés pertinents. Cela inclut les conditions initiales du marché du travail et les impacts anticipés du projet sur le marché du travail, y compris :**
 - Les stratégies de formation et d'embauche, y compris l'intention de soutenir la diversité et l'inclusion dans l'ensemble de ces stratégies ;
 - Les effets négatifs sur l'emploi et la manière dont ces effets négatifs seraient gérés ou atténués ;
 - L'application d'une analyse comparative entre les sexes plus (ACS Pus) dans l'examen des effets sur l'emploi (par exemple, la prise en compte des groupes sous-représentés).

-
7. Le cas échéant, spécifier les informations supplémentaires que le promoteur pourrait fournir dans sa description détaillée du projet ou dans sa réponse au sommaire des questions qui :
- permettraient de vérifier si certains enjeux mineurs pourraient être encadrés et gérés par des mesures claires, des orientations existantes, d'autres processus réglementaires ou d'autres outils existants;
 - aideraient l'Agence à fournir un avis concernant si une évaluation d'impact est requise, ou
 - supporteraient l'individualisation des lignes directrices, si l'Agence est d'avis qu'une évaluation d'impact est requise.

Ces précisions et informations supplémentaires seront incluses sous forme de questions/enjeux spécifiques dans le sommaire des questions fourni au promoteur.

Veuillez utiliser le tableau 2 pour répondre à la présente question.

- **Il est recommandé de s'engager avec les programmes existants de EDSC, par exemple le réseau de prestation de services du Programme de FCEA, afin de s'assurer que le réseau de formation fédéral existant est utilisé.**
- **Nous encourageons le promoteur à tenter clairement et rapidement d'appliquer l'ACS Plus tout au long de son analyse. Dans les situations où il n'est pas possible de fournir toutes les informations nécessaires, en particulier dans les phases initiales du projet, nous demandons au promoteur de clarifier ses intentions quant à l'application de l'ACS Plus, en précisant les informations qu'il a l'intention d'inclure à l'avenir, afin de minimiser le volume de commentaires dus à des détails manquants.**

Sarah Strapps

Nom de l'intervenant du ministère ou de l'agence

Directrice de l'Intégration des politiques et des Projets spéciaux (IPPS), Direction générale des compétences et de l'emploi (DGCE), EDSC

Titre de l'intervenant

Décembre 2023

Date

Tableau - Précisions ou informations supplémentaires que le promoteur pourrait inclure dans la description détaillée du projet ou dans la réponse au sommaire des questions

ID commentaire	Section concernée de la description initiale du projet	Description de la question/enjeu, la préoccupation ou l'incertitude	Précisions ou renseignements supplémentaires	Résumé en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions
<p><i>Veillez présenter les commentaires par organisation et par numéro de commentaire.</i></p> <p><i>p. ex: AEIC-01</i></p>	<p><i>Si le commentaire est lié à une section précise de la description initiale du projet, veuillez fournir une référence.</i></p> <p><i>Vous pouvez également choisir de copier le texte pertinent ici.</i></p>	<p><i>Fournir une description de l'enjeu, la préoccupation ou l'incertitude que le promoteur pourrait inclure dans sa description détaillée du projet qui pourrait être encadré et géré par des mesures claires, des orientations existantes, des processus réglementaires ou autres outils existants et ainsi faire l'objet de demande d'information simplifiée dans les lignes directrices ou tout simplement être écarté.</i></p>	<p><i>Préciser les informations supplémentaires que le promoteur pourrait fournir dans la description détaillée du projet pour répondre à l'enjeu, à la préoccupation ou à l'incertitude, par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• des précisions sur des éléments de la description du projet (p. ex. composantes, activités, emplacements ou solutions de rechange);</i> <i>• des propositions de modifications de la conception du projet qui pourraient éviter les effets;</i> <i>• des données probantes qui pourraient démontrer que les effets seront négligeables;</i> <i>• des données probantes selon lesquelles les mesures d'atténuation standards permettront de réduire ou d'éliminer les effets potentiels;</i> <i>• des engagements que le promoteur pourrait prendre pour répondre à la question/enjeu, y compris la mise en œuvre de politiques opérationnelles ou de documents d'orientation fédéraux.</i> 	<p><i>Pour les enjeux à inclure dans le sommaire des questions, fournir un résumé concis, en langage clair, de l'enjeu et de toute question ou directive à l'intention du promoteur, le cas échéant</i></p>
<p>ESDC 1</p>	<p>4.1 Démarche de mobilisation minier Novador</p> <p>English translation:</p> <p><i>Summary of Engagement Activities with Indigenous Peoples</i></p>	<p>Dans le cadre de la démarche de mobilisation, Probe Gold a fait parvenir une lettre d'invitation le 21 juin 2022 aux instances autochtones présentées ci-dessous afin de connaître leurs intérêts ainsi que leurs intentions relativement à leur implication dans le cadre du développement du projet minier Novador</p> <p>English translation :</p> <p><i>On June 21, 2022, Probe Gold sent an invitation letter to the Indigenous authorities identified by the Impact Assessment Agency of Canada (IAAC) to determine their interest as well as their intentions regarding their involvement in the development of the Novador mining project.</i></p>	<p>Suggest a bullet be added to recommend the proponent engage with employment and training organizations (e.g., ISET agreement holders) which serve Indigenous People and communities. This would allow the scope and details pertaining to the project activities, such as type and number of jobs, timelines, and any other relevant information, to be shared with the surrounding Indigenous communities, and ISET agreement holders. It would assist training partners in preparing their clients to be ready to access and benefit from these jobs. In addition, meetings should be arranged for the ISET agreement holders to provide information on the</p>	<p>Engagement should take place with Indigenous Skills and Employment Training (ISET) employment and training service delivery organizations who serve Indigenous People so that the scope and details pertaining to the project activities, such as type and number of jobs, timelines, and any other relevant information, can be shared with the surrounding Indigenous communities.</p>

		<p>The Initial project description highlights that there will be the following employment opportunities:</p> <ul style="list-style-type: none"> • approximately 110 workers at the processing plant; • 250 workers in surface mining operations; and • 30 administrative/supervisory positions. <p>Underground operations would follow, and the number of workers would reach a peak of around 250 workers.</p>	<p>labour force/potential workers, given they are largely aware of individuals who have already been trained or who could be trained to access these jobs.</p> <p>There are seven ISET service delivery organizations in Quebec. They are found in the following link: Get the skills and training you need by finding your local Indigenous service delivery organization - Canada.ca</p> <p>Note: The closest ISET service delivery organization is Algonquin Nation Human Resource and Sustainable Development Corp.</p>	
ESDC 2	7.3 : Autres informations pertinentes	Cette section mentionne le nombre de travailleurs durant la phase d'exploitation, mais afin d'analyser les avantages potentiels du projet, il serait important d'indiquer le nombre de travailleurs pour chaque phase du projet.	Préciser le nombre d'emplois par phase du projet.	Ce projet comporte plusieurs phases (construction, exploitation et fermeture), le nombre de travailleurs pour chaque phase devrait être indiqué.
ESDC 3	<p>15.1 Contexte sanitaire :</p> <p>Par ailleurs, l'indice synthétique de fécondité (ISF) de la MRC de La-Vallée-de-l'Or est plus élevé que celui du Québec, soit 2,00 enfants en moyenne comparativement à 1,64. Bien qu'ayant diminué au cours des dernières années sur le territoire de la MRC de La-Vallée-de-l'Or, les naissances provenant de mères âgées de moins de 20 ans demeurent plus élevées qu'au Québec, en moyenne 3 % des naissances (Direction régionale de santé publique,</p>	Suggest adjusting to include rates of access or need related to early learning and childcare (particularly in specific communities).	Clarification to include children and families' access to early learning and childcare services would provide a stronger understanding of the current situation.	Proponent to assess early learning and childcare implications of projects for families in the impacted area(s).

	<p>2021). En plus de représenter des risques pour la mère et l'enfant, le fait d'avoir un enfant à l'adolescence peut souvent se traduire par d'autres difficultés, notamment sur les plans social, éducatif et de l'emploi.</p> <p>Il est à noter que 28 % des enfants fréquentant la maternelle sur le territoire de la MRC de La-Vallée-de-l'Or ont été considérés comme vulnérables dans au moins un des cinq domaines de développement suivants en 2017 : santé physique et bien-être, compétences sociales, maturité affective, développement cognitif et langagier, habiletés de communication et connaissances générales). Ce résultat est comparable à celui du reste de la région (Direction régionale de santé publique, 2021).</p>			
ESDC 4	<p><u>Section 15.1 — Page 69, premier paragraphe</u> : Parmi les groupes vulnérables, on note les personnes faiblement scolarisées. En 2016, sur le territoire de la MRC de La-Vallée-de-l'Or, 23 % des personnes de 25 à 64 ans n'avaient pas de diplôme d'études secondaires, comparativement à 13 % au Québec.</p>	<p>Les données du recensement de 2021 sont disponibles et montrent des taux plus faibles que ceux indiqués dans le document, soit 20,8 % pour la Vallée-de-l'Or et 11,8 % pour le Québec.</p>	<p>Mettre à jour les données selon le Recensement de 2021 de Statistique Canada (Profil du recensement)</p>	<p>Les données fournies devraient être celles du Recensement de 2021 de Statistique Canada.</p>

ESDC 5	15.2 : Contexte socio-démographique	Afin de comprendre et de situer le contexte socio-démographique, il serait souhaitable de connaître les données pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec. De plus, les proportions sont plus faciles à comparer afin de dresser un portrait comparatif avec la région et la province.	Afin de comprendre et de situer le contexte socio-démographique, il serait souhaitable de connaître les données pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec. Fournir les proportions, par exemple, d'hommes et de femmes aiderait à la contextualisation.	Ajouter les données pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec afin de contextualiser les données fournies pour la Ville de Val-d'Or et les communautés.
ESDC 6	15.2 : Contexte socio-démographique	Il n'y a pas de données concernant les groupes sous-représentés dans le marché du travail autre que les Autochtones, tels que les minorités visibles et les immigrants récents. Ceci rend plus difficile l'évaluation des impacts possibles du projet minier sur eux.	Il serait souhaitable d'avoir des statistiques concernant ces groupes, telles que leur nombre, les taux d'emploi, de chômage et d'activité, etc.	L'amélioration de la situation d'emploi de ces groupes étant une priorité, des statistiques les concernant seraient utiles pour évaluer l'impact potentiel du projet minier.
ESDC 7	<u>Section 15.2 — page 76</u> « Le coût mensuel du loyer à Val-d'Or est estimé à 664 \$, comparativement à 439 \$ pour la ville de Senneterre. »	Comme le prix moyen des logements fluctue rapidement, il serait important de préciser la date à laquelle la donnée réfère, ici, octobre 2020. Il serait aussi important d'ajouter la dernière donnée disponible, toujours en précisant la date à laquelle elle se rapporte. Le fait de ne pas préciser de date peut fausser la perception du lecteur. Ajouter la donnée la plus récente permettrait de plus de constater l'augmentation du coût afin de mieux comprendre la dynamique du logement.	Ajouter la date à laquelle réfèrent les données présentées (octobre 2020) et présenter les données les plus récentes. En date du 5 décembre 2023, aucune donnée plus récente n'est disponible pour Senneterre, mais, selon la SCHL, en octobre 2022 (donnée publiée en mars 2023), le coût mensuel moyen était de 746 \$ à Val-d'Or.	Indiquer que les données sur le loyer moyen sont celles d'octobre 2020 et ajouter les données les plus récentes si disponibles en consultant les tableaux fournis par la SCHL.
ESDC 8	<u>Section 15.2 — page 76</u>	Le concept de crise du logement est vague. Il serait préférable d'indiquer le taux d'inoccupation des logements de la ville de Val-d'Or, selon les dernières indications de la SCHL. En date du 5 décembre 2023, les dernières données disponibles affichent un taux d'inoccupation de 1,7 % en octobre 2022 pour la ville de Val-d'Or.	Ajouter que le taux d'inoccupation des logements était de 1,7 % en octobre 2022 pour la ville de Val-d'Or.	Ajouter que le taux d'inoccupation des logements était de 1,7 % en octobre 2022 pour la ville de Val-d'Or
ESDC 9	<u>Section 15.2 — page 77, 2e paragraphe</u>	Certaines données concernant le niveau de scolarité devraient être mises à jour pour refléter les données du recensement de 2021.	Mettre à jour le pourcentage n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade pour 62,6 % (au lieu de 62,0 %). Mettre à jour le pourcentage avec un certificat ou diplôme d'une école de métier, autre qu'un certificat d'apprenti pour 12,9 % (au lieu de 13,5 %).	Mettre à jour le pourcentage n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade pour 62,6 % (au lieu de 62,0 %). Mettre à jour le pourcentage avec un certificat ou diplôme d'une école de métier, autre qu'un certificat d'apprenti pour 12,9 % (au lieu de 13,5 %).

				Recensement de 2021 de Statistique Canada (Profil du recensement)
ESDC 10	Section 15.2 — page 77, dernier paragraphe	Certaines données concernant le niveau de scolarité devraient être mises à jour pour refléter les données du recensement de 2021.	Mettre à jour le pourcentage n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade pour 37,5 % (au lieu de 38,8 %). Corriger le pourcentage ayant un certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire pour 10,0 % (au lieu de 11,3 %). Corriger le pourcentage détenant un baccalauréat ou grade supérieur pour 7,5 % (au lieu de 6,3 %).	Mettre à jour le pourcentage n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade pour 37,5 % (au lieu de 38,8 %). Mettre à jour le pourcentage ayant un certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire pour 10,0 % (au lieu de 11,3 %). Mettre à jour le pourcentage détenant un baccalauréat ou grade supérieur pour 7,5 % (au lieu de 6,3 %). Recensement de 2021 de Statistique Canada (Profil du recensement)
ESDC 11	15.3 : Contexte économique	Plusieurs statistiques économiques pour les communautés de la région, comme le revenu total médian, le taux d'activité, le taux d'emploi, et le taux de chômage, ne sont pas comparées aux taux québécois et canadien afin de les contextualiser.	Comparer les statistiques économiques de ces communautés aux résultats de l'ensemble du Québec et du Canada.	Les statistiques économiques éclairent mieux la situation quand elles sont comparées aux moyennes provinciale et nationale.
ESDC 12	Section 15.3 — page 79, fin du paragraphe de la page précédente ; « Plus précisément, concernant le secteur minier, la MRC de La Vallée-de-l'Or concentre 46 % des établissements et 51 % des emplois miniers régionaux »	Bien que cet énoncé concorde avec ce qui est inscrit dans le document cité comme référence, aucune mention de la date à laquelle cette affirmation se rapporte n'est indiquée alors que, selon le recensement de 2021 de Statistique Canada, la part de l'emploi du SCIAN 21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz de la MRC de la Vallée-de-l'Or dans celui de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, est plutôt de 39 %. L'écart pourrait s'expliquer notamment par une définition plus large des « emplois miniers », qui, s'il y a lieu, devrait être indiquée. L'absence de date et l'écart avec la donnée du recensement peuvent influencer l'analyse d'un lecteur.	Indiquer les informations manquantes.	Indiquer à quelle période réfèrent les données présentées, ainsi que la définition de « emplois miniers » si celle-ci inclut d'autres données que celle du SCIAN 21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz.

ESDC 13	<u>Section 15.3 — page 79, avant-dernier paragraphe</u>	La donnée concernant le revenu total médian en 2020 pour les hommes est erronée et devrait être corrigée.	Corriger la donnée sur le revenu total médian en 2020 des hommes pour 54 400 \$ (au lieu de 56 400 \$).	Corriger la donnée sur le revenu total médian en 2020 des hommes pour 54 400 \$ (au lieu de 56 400 \$).
ESDC 14	<u>3.2 Principaux enjeux</u> <u>15.0 Brève description du contexte sanitaire, social et économique</u>	<p>Enjeux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Indisponibilité de la main-d'œuvre qualifiée dans la région. 2. Vœu des acteurs locaux de favoriser l'embauche locale. 3. Indisponibilité de logements pour les travailleurs provenant de l'externe. <p>Pistes de solution :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Maximiser l'embauche de la main-d'œuvre locale déjà formée dans ce type d'opérations. 2. Contacter les partenaires locaux pour discuter des offres d'emploi, de la disponibilité de la main-d'œuvre et de la formation à donner aux chercheurs d'emploi. 	<p>Liste des partenaires proposés :</p> <p>Formation et Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS); - Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines (CSMO Mines); - Comité consultatif des Premières Nations et des Inuits relatif au marché du travail - Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or - Centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre - Carrefour jeunesse-emploi Abitibi-Est (points de service Val-d'Or et Senneterre) - Vision-Travail Abitibi-Témiscamingue - Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) - Centre de service en emploi et formation de Val-d'Or (CSEF) - Centre de service en emploi et formation Kitcisakik (CSEF) - Centre de service en emploi et formation Pikogan (CSEF) - Commission Kijitowin <p>Formation seulement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) - Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue - Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois 	